

pays, car tu n'y trouveras pas de logement.» Telle est la situation dans notre pays. Il suffit de songer aux endroits comme Birmingham et d'autres, en Angleterre, où les gens ont immigré sans pouvoir trouver un logement convenable, pour voir ce qu'il advient des bons sentiments et des rapports de bon voisinage, à tous les niveaux, vis-à-vis des personnes habitant déjà ces régions.

Une nouvelle question concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les familles se forment à un rythme prodigieux de nos jours. Non seulement de nouvelles familles se forment-elles rapidement mais il y a une mobilité de plus en plus grande au Canada. Un grand nombre de jeunes couples ne voudraient pas acheter une maison même s'ils en avaient les moyens. Il leur faut des logements qu'ils peuvent louer; en effet, on nous dit qu'une famille sur quatre au Canada déménage chaque année. Il nous faut des logements de location pour répondre à cette situation.

Avant de terminer, je tiens à lancer un appel spécial au ministre. Dans le secteur ouest de Vancouver, nous aurons enfin, semble-t-il, une maison d'appartements pour vieillards. Je ne sais si ces appartements seront accessibles aux plus nécessiteux parmi nos vieillards, mais je l'espère. Toutefois, je pense qu'on commettra une très grave erreur à l'égard de cette entreprise domiciliaire à moins de l'empêcher.

Les logements destinés aux personnes âgées, comme ceux que l'on construit présentement dans l'Ouest de Vancouver, devraient être des logis autonomes, bien sûr, mais contenir une salle à manger attenante à la cuisine; les locataires devraient être autorisés à y faire apporter leurs repas, au besoin. Les derniers renseignements obtenus de la Société centrale d'hypothèques et de logement m'apprennent que ces commodités ne seront pas fournies dans les maisons d'appartements élevées, en voie de construction dans l'Ouest de Vancouver. J'exhorte le ministre à se raviser à cet égard et à veiller à ce qu'elles le soient avant l'achèvement des travaux.

Je rappelle aux députés que les organismes de Bien-être social et les constructeurs d'habitations ont exhorté le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement à aménager des lieux de divertissement lors de la construction de logements à loyers modiques, comme dans le cas de Skeena Terrace et celui d'autres logements subventionnés. Le ministre ne l'a pas fait. Maintenant que ces logements ont été occupés depuis plusieurs années, et après beaucoup d'ennuis et d'instances, la Société centrale d'hypothèques et de logement et la ville de Vancouver font tout en leur pouvoir, finalement, pour tâcher d'aménager

de tels lieux à Skeena Terrace. Mais on aurait dû le faire lors de l'aménagement de ce projet d'habitations. J'avertis le ministre que s'il ne veille pas à ce qu'on aménage à l'intention des personnes âgées ces installations modernes dans la nouvelle maison de rapport qui se construit dans le secteur ouest de Vancouver il devra le faire de bric et de broc plus tard.

Je pourrais en dire beaucoup plus à ce sujet, monsieur le président. J'espère que nous aurons une autre fois la chance de parler des habitations. Ce serait préférable de le faire alors, plutôt que de discuter cette importante question aux dernières heures des crédits provisoires. Toutefois, je prendrai le comité en pitié car je sais que tous les députés sont aussi fatigués que je le suis. J'espère que le ministre du Revenu national signalera ces choses au ministre du Travail.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, j'aimerais simplement dire qu'ayant écouté avec intérêt les discours sur l'habitation, je signalerai volontiers les point soulevés au ministre de qui relève la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je puis assurer les députés que je le ferai dès mon retour du congé de Pâques.

M. Horner (Acadia): Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire au sujet de ce crédit puisqu'il vise en particulier la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les députés savent que je représente une circonscription entièrement rurale. Mon argument a trait aux petites villes et, dans certains cas, aux petits entrepreneurs. J'affirme et maintiens que la Société centrale d'hypothèques et de logement est retombée dans ses vieilles habitudes à cet égard. En 1958 et 1959, alors que le parti conservateur formait le gouvernement, nous lui avons donné instruction de s'établir dans les centres moins importants du Canada pour aider les citoyens de ces régions tout comme ceux des centres plus développés. La Société est maintenant de nouveau embourbée et s'occupe d'aider les grands entrepreneurs à construire beaucoup de maisons un peu partout sans ordre ni raison, dans les grandes villes. Elle ne s'intéresse pas le moins du monde aux petites collectivités du Canada, ni aux petits entrepreneurs.

En l'absence du ministre du Travail, j'exhorte le ministre du Revenu national à attirer son attention sur cette question. Le ministre vieillera, je l'espère, à ce que les petits centres ruraux n'aient pas à souffrir des politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de certains des règlements malencontreux que les bureaux régionaux ont mis sur pied. Je citerai le cas particulier d'un entrepreneur en bâtiment. Avant qu'il puisse obte-